



Depuis son lancement en octobre 2022 par le SPF Mobilité et Transports, [BelDrive](#) a déjà permis à plus de 100 000 citoyens de demander leur permis de conduire en ligne. Simple, rapide et accessible à tout moment, cette application facilite votre demande pour les permis de conduire.

Gagnez du temps et demandez votre permis en quelques clics avec [BelDrive](#) !

Demander un permis de conduire provisoire (M12, M18 ou M36)

Réussi à l'examen théorique catégorie B ? Vous pouvez demander un permis de conduire provisoire via [BelDrive](#).

Attention : pour les permis M36 et M12, vos guides doivent d'abord s'enregistrer en ligne via [BelDrive](#).

Comment ça fonctionne ?

- Connectez-vous avec votre eID ou l'application Itsme
- Introduisez votre demande, où et quand vous voulez – via ordinateur, tablette ou smartphone
- BelDrive est disponible 24h/24 et 7j/7
- Vous recevrez un e-mail de votre commune dès que votre permis est prêt à être retiré
- Suivez facilement le statut de votre demande via votre compte BelDrive

Attention : Vous devez retirer le permis en personne à la commune, afin que votre identité puisse être vérifiée. Apportez :

- votre carte d'identité
 - l'attestation de réussite de l'examen théorique
 - l'attestation originale de l'auto-école ou du centre d'examen (pour les permis M18 et M12)
 - le cas échéant votre ancien permis de conduire provisoire
-

Demander un permis de conduire définitif – catégorie B

Réussi à l'examen pratique catégorie B ?

Vous pouvez demander votre permis de conduire définitif via [BelDrive](#).

Comment ça fonctionne ?

- Connectez-vous avec votre eID ou l'application Itsme
- Introduisez votre demande, où et quand vous voulez – via ordinateur, tablette ou smartphone
- BelDrive est disponible 24h/24 et 7j/7
- Vous recevrez un e-mail de votre commune dès que votre permis est prêt à être retiré
- Suivez facilement le statut de votre demande via votre compte BelDrive

Attention : Vous devez retirer le permis en personne à la commune, afin que votre identité puisse être vérifiée. Apportez :

- votre carte d'identité
- votre permis de conduire provisoire, sauf si vous avez bénéficié de l'accès direct (uniquement possible à Bruxelles et en Wallonie)

Dans les cas suivants, vous devez obligatoirement vous rendre à la commune :

- vous avez un certificat médical
- vous avez eu une interdiction de conduire
- vous devez repasser un examen de réintégration
- vous souhaitez désigner un autre accompagnateur
- votre permis a été volé
- vous souhaitez une autre photo que celle de votre carte d'identité actuelle

Renouveler un permis de conduire définitif

Vous pouvez renouveler entièrement votre permis de conduire en ligne via [BelDrive](#). Cela s'applique aussi bien au permis au format carte bancaire qu'au permis papier, dans les cas suivants :

- perte
- détérioration
- expiration de la validité

Vous devez toujours retirer votre permis en personne à la commune, avec :

- votre carte d'identité
- votre permis de conduire actuel (sauf en cas de perte)

Dans les cas suivants, vous devez obligatoirement vous rendre à la commune :

- vous avez un certificat médical
- vous souhaitez désigner un autre guide
- votre permis a été volé
- vous souhaitez une autre photo que celle de votre carte d'identité actuelle

En savoir plus ?

Visitez le site officiel du [SPF Mobilité et Transports](#).

[BelDrive](#) : le chemin le plus rapide et le plus simple vers votre permis de conduire.